

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ARCHIPEL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDÉRANT la programmation des spectacles de rue dans le cadre du festival des Mascarets,

Le Maire décide de signer une convention de Partenariat avec l'ARCHIPEL salle de spectacles et congrès domiciliée Place du Maréchal Foch – 50403 GRANVILLE pour l'adhésion au Réseau Normand des Arts de la Rue (RENAR) pour les années 2025, 2026 et 2027 afin de pouvoir bénéficier d'une meilleure qualité de programmation et une mutualisation de l'accueil des compagnies qui permet des économies budgétaires, le Montant de l'adhésion est fixée a un montant annuel de 2,000 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 29 avril 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation



Julien TIMON

